

Tarbes, le 17 mars 2020

**LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES HAUTES-PYRENEES ACCOMPAGNE LES AGRICULTEURS
TOUT AU LONG DE LA CRISE.**

Face à l'évolution de la pandémie de coronavirus (COVID-19) et pour se conformer aux décisions du Gouvernement et limiter les risques de sa propagation, plusieurs mesures ont été prises par la Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées, avec effet immédiat et ce jusqu'à nouvel ordre :

- **Maintien d'un accueil téléphonique au 05 62 34 66 74,**
- **Les opérations liées à l'identification des animaux, enregistrements et certification des parentés... sont assurées par notre secrétariat, merci de les contacter par téléphone au 05 62 34 87 31,**
- **Fermeture au public du siège et agences de la Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées,**
- **Annulation de toutes les réunions et formations en présentiel,**
- **Limiter au maximum les déplacements de nos techniciens et conseillers sur le terrain.**

Néanmoins, la Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées va continuer à accompagner les agriculteurs au maximum des possibilités offertes par les dispositions gouvernementales. Ainsi, nous généralisons la mise en place du travail à distance pour l'ensemble des collaborateurs soumis au confinement.

Nous pouvons ainsi garantir la continuité du travail sur l'ensemble des dossiers et ceci quel que soit le service.

Retrouvez toute l'actualité sur notre site internet :

www.hapy.chambre-agriculture.fr